

PCB : LA RONDE INFERNALE

A 20 H 40 dans la nuit du 23 août 1988, à Saint Basile le Grand, à 20 kilomètres de Montréal, on est passé sans transition de la torpeur à l'affolement. Une grange de tôles ondulées avait pris feu. Depuis 1981, 400 tonnes de solvants inflammables et de pyralène s'y entassaient sens dessus dessous et dans l'obscurité, dans la semi clandestinité et dans le cadre des activités de la North Central Dynamics Inc dirigée par Marc Levy, qui prit la fuite au lendemain de l'incendie et qui jusqu'en 1983 était inspecteur du Ministère de l'Environnement du Québec. Cet incendie, d'origine volontaire selon les enquêteurs, obligea à l'évacuation de 3.500 riverains pendant 18 jours. La secrétaire de M. Levy déclara aux enquêteurs : "c'était trop gros. Il n'aurait pas pu cacher tout ce qu'il faisait d'illégal sans de bonnes relations au ministère".

Depuis 1 an, 3.600 fûts de cendres, suies, résidus liquides, solides et imbrûlés attendaient à St Basile, près d'un champ de maïs, la solution de leur élimination finale. "C'est une vraie farce", déclarait un habitant de St Basile "une vraie histoire de broche à foin. Au gouvernement fédéral, ils se prennent les deux pieds dans la même bottine. On va peut-être être enterré avec les PCB à St basile ?"

Or, le 30 juillet 1989, pour enjoliver le départ d'un premier chargement de 180 tonnes de résidus sur un bateau soviétique à destination de Liverpool et de l'usine d'incinération de Rechem (à Pontypool dans ce que les journaux populaires anglais appellent "la vallée de la dioxine"), Lise Bacon, ministre fédéral de l'environnement, avait pondu ce joli faire-part : "Laissez moi vous dire combien je suis heureuse de me joindre à vous pour souligner le départ du premier convoi. Ce départ tant attendu des citoyens et citoyennes de St Basile et de toute la population du Québec, se concrétise enfin".

Une heure après, Lise Bacon était obligée d'expliquer que "vu le manque de réceptivité de la presse anglaise (sic) le départ des fûts de PCB était différé". Le 3 août, les dockers de Liverpool indiquaient qu'ils ne procéderaient pas au déchargement des containers de déchets. Le 4 août, le Nadesha Obukhova quittait enfin le port de Montréal, tout le monde s'en lavant les mains. La Baltic Shipping Lines, l'armateur soviétique, faisait partir son navire en sachant que les P.C.B. ne seraient pas déchargés à Liverpool. Mais, en se heurtant à un cas de force majeure (refus de manutention), elle pouvait rompre son contrat avec Dynamis Envirotech. Cette société canadienne aurait reçu du gouvernement québécois 8 millions de dollars pour l'ensemble de l'opération - soit 15 voyages transatlantiques - et la Baltic s'était engagée à payer 10.000 dollars de pénalités par jour de retard, à chaque appareillage.

Le 18 août, les autorités portuaires de Liverpool et de Bristol annonçaient officiellement que les fûts ne seraient pas déchargés. Le Nadesha Obukhova a donc ramené les déchets à Montréal.

Pourtant, depuis janvier 1988, Hydro-Quebec avait envoyé en Angleterre des PCB (moins médiatiques) à incinérer. Hydro-Quebec, dans un publi reportage paru dans Franc Nord, journal québécois d'actualités sur l'environnement, estimait "que l'expérience pilote de destruction des PCB en Grande Bretagne constitue un succès et a démontré la faisabilité du scénario d'exportation des PCB ainsi que son acceptation sociale..."

Hélas pour Hydro -Québec qui avait stocké plusieurs centaines de fûts de pyralène à St Basile, les temps changent, même si le PCB persiste. Entre janvier 1988 et Août 1989, des épopées pitoyables de bateaux refoulés et de marins mis en quarantaine ont défrayé la chronique et le 22 mars 1989, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination est entrée en vigueur, obligeant l'état d'exportation à reprendre sur son sol les déchets s'ils sont refusés par l'état d'importation.

Voici comment l'Europe n'est pas devenue la poubelle du Canada mais comment la mer et les marins ont été exposés aux risques inutiles de transports de matières dangereuses.

L'incinérateur de Swan Hills dans l'état d'Alberta refusant toujours les PCB et résidus générés dans l'état du Québec par l'incendie de St Basile, la municipalité de Senneterre au nord ouest du Québec vient d'autoriser le stockage provisoire dans un entrepôt spécialisé à la condition expresse qu'un incinérateur soit construit sur son territoire. Le projet reste cependant incertain puisque la commission d'enquête sur le Bureau d'Audiences Publiques ouvrira ses dossiers à la fin du mois d'octobre.

